

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3739)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Gomès,
M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer,
Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 2

À la fin, substituer à la date :

« 1^{er} juin 2021 »

la date :

« 1^{er} avril 2021 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'en avril et non jusqu'en juin afin que le Parlement soit de nouveau consulté dans de plus brefs délais.